

> Médecins spécialistes

## Mesures de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : report de l'abolition de l'examen général en pédiatrie et de certains changements en rémunération mixte

À la demande de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM), nous devons rectifier certaines informations qui vous ont été transmises dans l'[infolettre 011](#) du 8 avril 2021.

### 1 Abolition de l'examen général en pédiatrie

À la section 2 de l'infolettre 011, l'abolition de l'examen général en pédiatrie (codes de facturation **09194** et **09196**) initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021 est **reportée au 1<sup>er</sup> décembre 2021**.

### 2 Report d'heures à une journée ultérieure – Rémunération mixte (Annexe 38)

À la section 6 de l'infolettre 011, les changements visant à mettre fin au report d'heures à une journée ultérieure à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 sont **reportés au 1<sup>er</sup> octobre 2021**.

**Aidez-nous à améliorer  
l'accessibilité de nos services**



Communiquez avec nous **avant le 4 juin**.


Remplissez le [formulaire d'inscription](#) ou téléphonez au 1 833 755-1804 entre 8 h et 18 h.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)